

Rapport d'orientation budgétaire 2021

Comme le prévoit l'article L. 2312-1 du CGCT, dans les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants, il doit être présenté devant l'assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, la structure et la gestion de la dette, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport doit également préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport donne lieu à un débat de l'assemblée délibérante, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération.

Sommaire :

- I- Bilan financier**
- II- Bilan d'activité**
- III- Revue de presse**
- IV- L'année 2020 en quelques chiffres**

I- BILAN FINANCIER

A- La section de fonctionnement

1- Les ressources du CFMEL :

Le Centre de Formation des Maires et Elus Locaux étant un syndicat mixte, la quasi-totalité de ses ressources de fonctionnement provient de ses adhérents : communes, établissements publics, Conseil Départemental de l'Hérault.

Le taux de cotisation des communes et des communautés de communes adhérentes au CFMEL est fonction d'un barème établi par le Comité, au prorata du nombre d'habitants et tenant compte du taux d'évolution national de la Dotation Globale de Fonctionnement. Le montant en étant figé, la dynamique des cotisations s'en trouve stoppée. Le montant de la cotisation évolue donc ces dernières années en fonction de la répartition de la population constatée pour chaque commune membre.

Les autres ressources de fonctionnement du CFMEL sont les « produits divers de gestion courante ». Il s'agit de la participation de l'EPTB Vidourle pour l'utilisation du photocopieur et de la machine à affranchir du CFMEL, ainsi que les mémoires en contentieux et les analyses financières pour lesquels il est demandé aux communes une participation forfaitaire de 500 €.

Entre 2015 et 2020, **les recettes réelles de fonctionnement du CFMEL sont donc globalement restées stables** et sauf à revoir les modalités de contribution des collectivités prévues à l'article 5 des statuts du CFMEL, ce produit n'est pas appelé à évoluer sur les années à venir, sauf intégration de nouveaux membres.

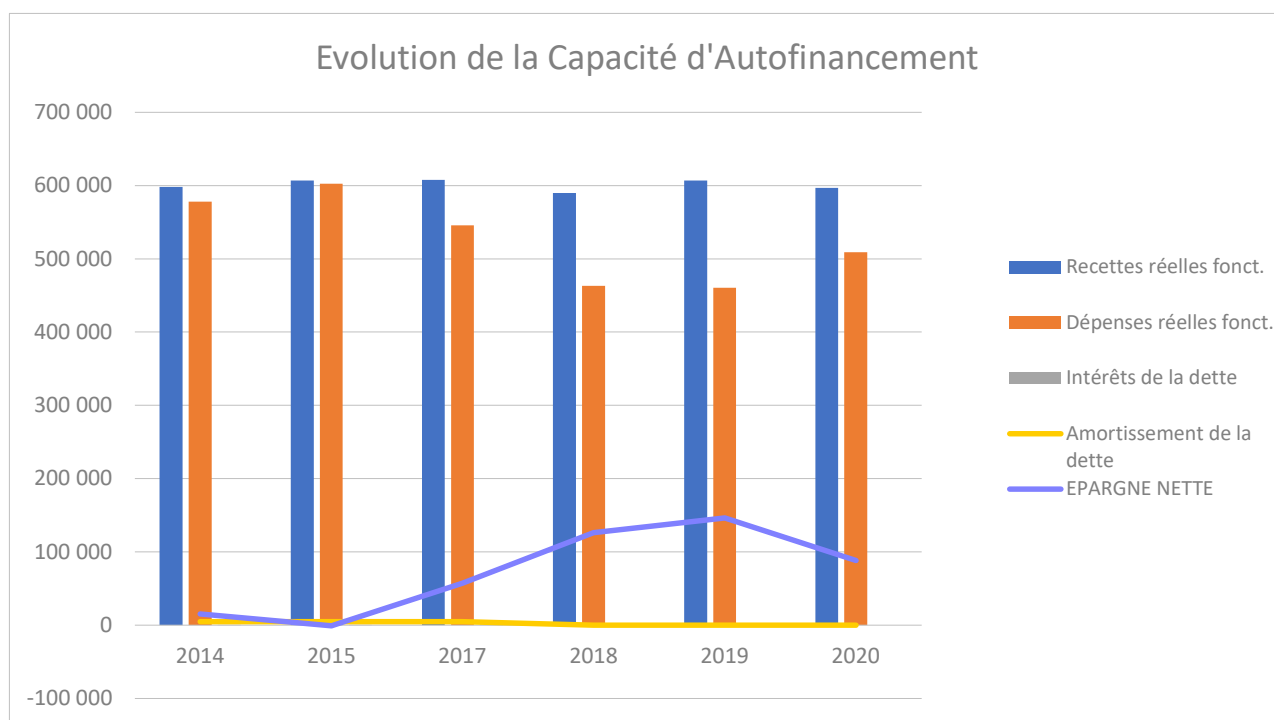
2- Les charges du CFMEL :

Le CFMEL étant un organisme de formation et d'assistance juridique, les postes de dépenses les plus importants sont logiquement : la masse salariale, les frais de documentation et les frais d'organisation des sessions de formation.

- Les charges de personnel (chapitre 012) **après avoir sensiblement baissé** entre 2014 et 2018 (- 33 %) du fait du non remplacement du directeur parti en retraite, progressent à nouveau depuis 2018. Cette évolution est due notamment à l'augmentation de l'effectif avec le recrutement en 2019 d'un nouvel agent de catégorie B ainsi que pour l'année 2020, la création d'un emploi fonctionnel pour le poste de Directrice et des avancements de carrière de l'ensemble du personnel. La part des charges de personnel sur estimation à fin 2020 représenterait 70% des dépenses réelles de fonctionnement en hausse de 6% par rapport à 2019.
- Les charges générales (chapitre 011) **baissent** entre 2015 et 2020 alors que le centre a augmenté ses prestations (passage d'une moyenne de 30 réunions par an à 50). Des économies ont été réalisées sur le poste « intervenants extérieurs » dont le coût d'intervention a été encadré par délibération mais aussi grâce à des intervenants « bénévoles » issus de partenariats mis en œuvre par le CFMEL avec par exemple la *Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)*. L'année 2020 se singularise par un faible taux de dépenses au niveau des sessions de formation, impact direct de la crise sanitaire avec un poste de dépenses en baisse de 50%, toutefois compensé partiellement par des dépenses en hausse sur le poste « maintenance informatique » avec notamment le rattrapage d'un semestre qui aurait dû être payé sur 2019.
- Les autres charges qui représentent 2.9 % des dépenses réelles totales sont stables sur l'année.

3- La capacité d'autofinancement :

L'épargne nette, appelée aussi « capacité d'autofinancement » (CAF) correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Ce flux réel permet d'autofinancer les investissements. Lorsque la capacité d'autofinancement n'est que partiellement utilisée à cette fin, le solde disponible vient alors renforcer le fonds de roulement.



- L'épargne nette négative en 2015 s'est reconstituée au fil des exercices grâce à la baisse des dépenses réelles de fonctionnement. En 2020, elle enregistre une baisse assez significative qui est la résultante de l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement pour un niveau de recettes stable. Cette augmentation des dépenses de fonctionnement s'explique pour l'essentiel par la création d'un poste supplémentaire d'agent de catégorie B dont l'année 2020 est la première année de plein effet. L'épargne nette demeure néanmoins positive (90 000 euros) et permet ainsi au CFMEL d'être en capacité d'investir pour répondre aux enjeux importants de formation avec le renouvellement des équipes municipales.

B- La section d'investissement

1- Les dépenses d'investissement :

Le Centre de Formation des Maires et Elus Locaux est une structure où la matière grise constitue une part importante de « l'investissement », tout comme la documentation technique ou l'appel à des intervenants experts, or ces dépenses sont structurellement portées par la section de fonctionnement comme cela a été vu précédemment. La section d'investissement du CFMEL n'est donc pas représentative de celles auxquelles on est habitué. Jusqu'à présent, ces dépenses consistent en un renouvellement régulier du matériel informatique et bureautique, ainsi qu'à l'achat d'un véhicule de service (le dernier en date étant une Citroën C3 en 2016).

Depuis 2017, le CFMEL modernise son fonctionnement : reconfiguration du site internet, création d'une nouvelle charte graphique, renouvellement du parc informatique, vidéo projecteur... En 2020, le CFMEL a investi sur l'amélioration des réseaux informatiques en renforçant la connexion internet pour améliorer la vitesse et la sécurité. Les dépenses d'investissement 2020 devraient s'établir à un peu moins de 20 000 euros.

Les investissements prévus en 2021 ont pour objet :

- Acquisition de matériel informatique et de logiciel pour renforcer la mise en œuvre du télétravail ;
- Acquisition de matériel pour développer la formation à distance (visioconférence, e-learning ...).

2- Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement sont le FCTVA, la dotation aux amortissements, et le virement de la section de fonctionnement. Le FCTVA et la dotation aux amortissements sont liés à la dynamique d'investissement et représente un faible montant : 16.404 % du montant des dépenses éligibles N-2 attendu pour 2021 à un montant maximal de 1 000 euros ; la dotation aux amortissements, compte-tenu des investissements réalisés en 2020 devrait être en légère progression. Enfin, selon le résultat définitif du compte administratif 2020, il pourra être décidé une affectation partielle de celui-ci en investissement pour participer au financement des dépenses d'investissement.

C-Structure et gestion de la dette

Le Centre de Formation des Maires et des Elus Locaux n'a plus de contrat d'emprunt en cours. Le précédent emprunt a été entièrement remboursé en 2017.

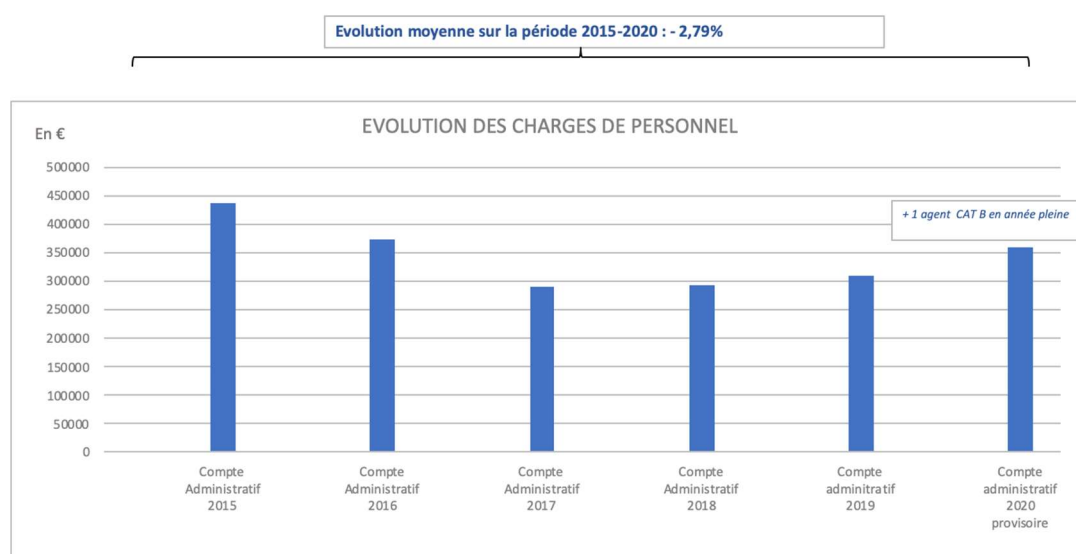
En 2020, la ligne de trésorerie n'a pas été mise en place compte-tenu de l'augmentation du fonds de roulement.

- Le Centre de formation est donc une structure qui n'est plus endettée. Toutefois, dans un souci de réactivité et par mesure de sécurité, il sera proposé de renouveler l'autorisation à M. le Président de recourir à une ligne de crédit d'un montant maximal de

100 000 euros au courant de l'année 2021 pour pallier un éventuel retard dans le recouvrement des cotisations appelées.

D-Les dépenses de personnel

1- L'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel



- La hausse des frais de personnel (+ 50 000 euros) constatée entre 2019 et 2020 s'explique par plusieurs éléments :
 - le poste budgétaire créé en catégorie B a été effectif au 22/05/2019. Il n'avait donc pas impacté l'année pleine en 2019 alors qu'il est chargé sur la totalité de l'année 2020.
 - Il en est de même pour le remplacement de catégorie A qui avait quitté le CFMEL en avril 2019 et avait été remplacé seulement en octobre 2019.
 - Des avancements de grade ont eu lieu en 2020 impactant les traitements indiciaires des agents concernés à la hausse.
 - Enfin, un emploi fonctionnel de DGS a été rétabli au 1^{er} janvier 2020.

- En 2021, les charges de personnel sont estimées à 380 000 euros en hausse de + 5,7% par rapport à 2020, car le CFMEL est confronté à la nécessité de remplacer un agent de catégorie B placé en congés maladie en 2020. *Ses missions, si elles ont été en partie absorbées par deux agents, nécessite le recrutement d'un renfort pour éviter de peser sur la charge de travail de l'équipe.*

Il est donc budgété un montant prévisionnel d'un montant maximum de 25 000 euros pour pouvoir procéder au remplacement de cet agent dont le CFMEL continue par ailleurs à assumer la charge salariale.

2- La rémunération du personnel du CFMEL

- Le régime indemnitaire des agents du CFMEL est désormais encadré par une délibération du 29 juin 2017 suite à la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP). L'entrée en vigueur du RIFSEEP a été l'occasion de revaloriser le régime indemnitaire mensuel des deux agents de catégorie C. Il a également été décidé de mettre en place la seconde part du RIFSEEP, le CIA (complément indemnitaire annuel) qui conformément à la délibération sera versé semestriellement (juin et novembre). Dans un souci d'égalité et afin que cela soit d'autant plus bénéfique aux catégories C, le montant de ce CIA est identique pour tous les agents.
- Aucun agent du CFMEL ne bénéficie d'avantages en nature.
- Les avantages dont bénéficient les agents du CFMEL sont l'adhésion au Comité d'œuvre sociale (COS) du CDG 34, l'accès au restaurant administratif du Conseil départemental ou des Chèques déjeuners (50% de participation de la part de l'employeur).
Le Centre de formation a également mis en place en 2013 la participation de l'employeur à la mutuelle comme prévue par le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.
- Concernant la durée du temps de travail, celle-ci est, conformément au décret n°2001-623 du 12 juillet 2001, de 35h par semaine soit 1607 heures par an. Tous les agents du CFMEL sont à temps complet, avec toutefois en 2020 un agent *placé en arrêt maladie* et un agent en mi-temps thérapeutique.

II- BILAN D'ACTIVITÉ

A-Les adhérents du CFMEL

Le nombre de communes adhérentes au CFMEL est de **339**.

- Répartition des communes par strates :

<i>Nb Habitants</i>	<i>Nb Adhérents</i>
1 à 499	156
500 à 999	55
1 000 à 1 999	53
2 000 à 4 999	53
5 000 à 9 999	14
10 000 et plus	8
TOTAL	339

- Nombre d'établissements publics locaux adhérents : **11** au 31/12/2020.
- La création de la commune nouvelle Entres-Vignes impacte ces données, puisque les communes de Vérargues et de Saint Christol étaient toutes deux membres du CFMEL.

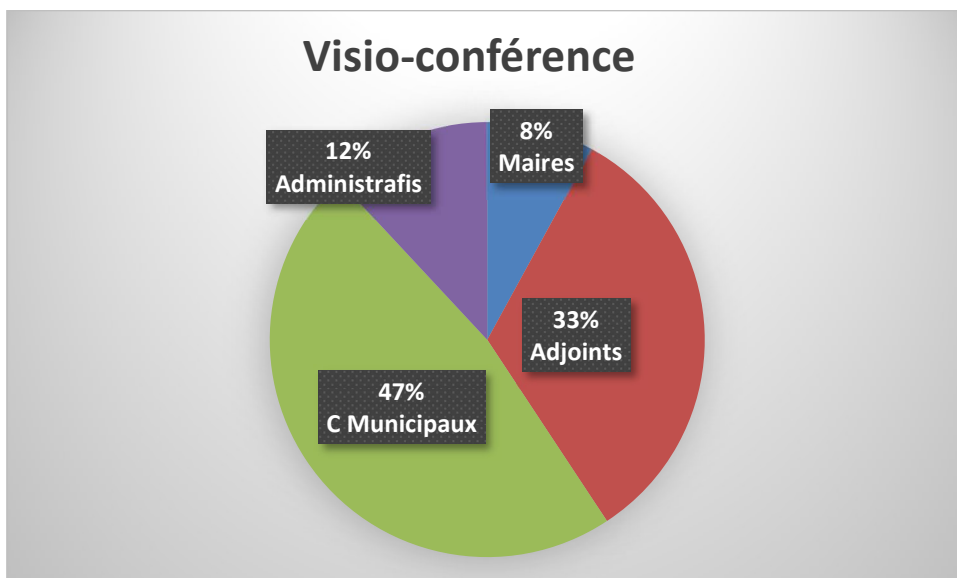
B-La mission de formation des élus

Au cours de l'année 2020, le Centre de Formation des Maires et Elus Locaux a organisé au profit des Elus de l'Hérault **56** réunions ou sessions de formation en présentiel (28 sessions) et en visio-conférence (28 sessions).

Ces actions ont permis de réunir **1528 personnes**, dans une période atypique avec la crise sanitaire.

Il est à noter que deux réunions, relative aux pouvoirs de police du maire, ont été reportées au premier trimestre 2021.

Ces participants se répartissent de la façon suivante :

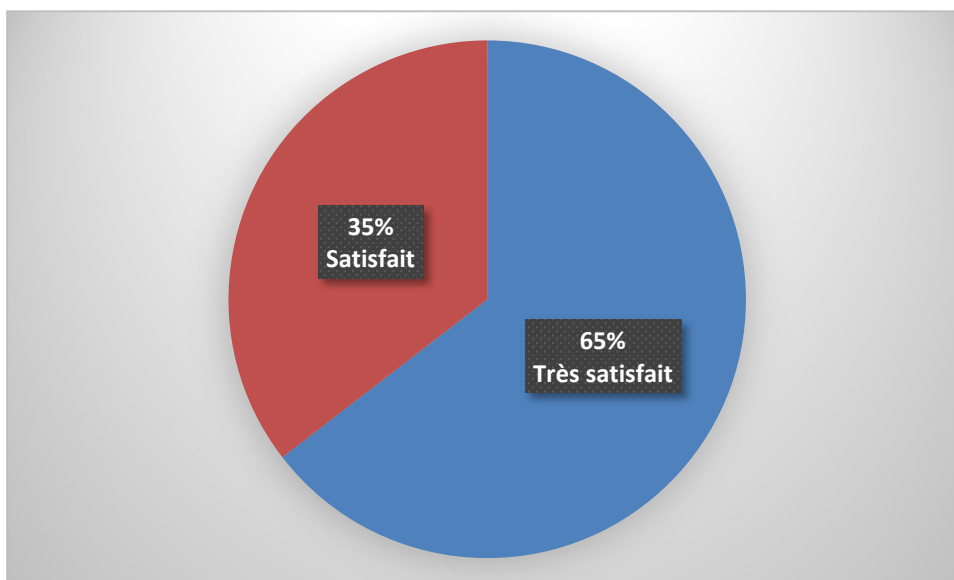


1- Actions de formations réalisées en 2020

Intitulés	Nb de journée/ sessions	Nb de participants	Intervenants
Le conseil municipal	4	43	Mme Sophie VAN MIGOM, CFMEL
Eléments clés du budget communal	4	52	Mme Sylvie CALIN, CFMEL
Actualités en finances publiques : Rencontres avec la DDFIP	8	236	Mme Sylvie CALIN, CFMEL Les services de la DDFIP
Les pouvoirs de polices du Maire	6	175	M. Philippe BONNAUD, CFMEL M. Jean Michel WEISS, Chef de la police municipale de LGM
Visio conférence Module 1 Le conseil municipal	7	118	Mme Sophie VAN MIGOM, CFMEL
Visio conférence Module 2 Le conseil municipal	8	117	Mme Sophie VAN MIGOM, CFMEL
Visio conférence Module 1 Les finances publiques	6	360	Mme Sylvie CALIN, CFMEL
Visio conférence Module 2 le budget de la commune	7	140	Mme Sylvie CALIN, CFMEL
Les règles d'urbanisme	6	287	Mme Sophie VAN MIGOM, CFMEL M. Guillaume MERLAND, Avocat, Maître de conférence
TOTAL	56	1528	

2- Taux de satisfaction des formations organisées en 2020

Il est distribué un questionnaire de satisfaction lors des réunions de formation afin de les rendre encore plus pertinentes. Le taux de réponse à ce questionnaire est de 95 %. Il fait ressortir un **taux de satisfaction de 100 %** (dont 65 % « très satisfaisant »).



3- Actions de formation prévues en 2021

Afin de répondre à la demande des élus, le CFMEL prévoit d'adresser un calendrier présentant l'ensemble des thématiques de formation pour l'année 2021.

Cet élément d'information adressé par courrier à toutes les collectivités territoriales membres, s'ajoute aux calendriers trimestriels envoyés par courrier et à la publication du calendrier de formation et à l'agenda des événements publiés sur le site internet www.cfmel.fr.

Plusieurs sujets doivent être abordés au cours de la première année de mandat, notamment les pouvoirs de police du Maire et des Adjointes, les finances locales, le fonctionnement du conseil municipal, l'organisation des secours dans la commune, l'urbanisme opérationnel et de planification, la transition écologique et énergétique, la relation au citoyen et la citoyenneté ou le recours aux contrats de la commande publique.

Les calendriers de formation seront élaborés autour de ses thématiques pour proposer une cinquantaine de sessions de formation.

Des partenariats seront conduits tout au long de cette année pour l'élaboration des cycles de formations, notamment avec le SDIS, la DDTM, les services du CD34, l'ARB, le CAUE.

C- Les activités de publication/assistance/contentieux

1. Les publications du CFMEL :

Plaquette de présentation du CFMEL :

Une plaquette de présentation du CFMEL a été adressée à tous les élus afin de leur permettre de prendre connaissance de l'existence de cet outil et de ses modalités de fonctionnement et apports.

Espace infos :

Chaque mois, le CFMEL publie sa lettre d'information « *Espace infos* ». Cette publication se compose d'un article détaillé sur l'actualité juridique et financière (il s'agit du « *dossier du mois* »), des textes publiés au Journal Officiel, de la jurisprudence et des questions parlementaires. On peut également y trouver l'actualité du CFMEL, et un focus sur des sites internet pouvant intéresser nos membres. Cette publication de 12 pages est envoyée à toutes nos collectivités membres ainsi qu'aux personnes souhaitant la recevoir (inscription en formation ou via la newsletter du site), soit une diffusion à un peu plus de 1 000 personnes par numéro.

Spécial budget :

Au premier trimestre de chaque année, le CFMEL conçoit et réalise la brochure « *Spécial budget* ». Cette brochure très détaillée, agrège toutes les informations nécessaires au vote du budget. On peut donc y retrouver toutes les dispositions anciennes et nouvelles introduites par les lois de Finances successives.

Note de Conjoncture Finances Locales :

Depuis octobre 2019, le CFMEL propose une note trimestrielle économique ainsi qu'un point sur les marchés financiers ; les thèmes abordés sont en liaison avec l'actualité et ont pour objectif d'apporter une synthèse faisant référence à des évolutions économiques de court terme et moyen terme d'un ensemble économique particulier et/ou de la France. L'objectif est d'apporter aux élus une vue d'ensemble rapide sur ce qui fait l'actualité de notre économie et ses répercussions pour les communes et EPCI. Le point « *marché financier* » est un suivi de l'évolution des conditions financières pour aider à la prise de décisions en matière de financements.

Annuaire des élus :

Le CFMEL participe à la traditionnelle publication de l'annuaire des élus locaux de l'AMF³⁴ De plus, dans le cadre de l'élaboration de sa base de données, le CFMEL publie un annuaire des communes en ligne sur son site internet, librement accessible.

2. Activités de conseils juridiques et financiers :

Grâce à une permanence téléphonique continue, cette mission du CFMEL permet aux élus et aux administratifs d'obtenir les réponses aux questions qui se posent dans l'ensemble des domaines d'intervention des communes. Les réponses aux questions téléphoniques ou posées par courriels sont données rapidement (immédiatement ou dans la semaine suivante selon la difficulté du dossier) et sont généralement accompagnées de l'envoi d'une documentation ou de modèles d'actes.

Chaque jour, ces analyses juridiques et financières impliquent une bonne connaissance de l'actualité relative, le fonds documentaire acquis par le CFMEL (*LexisNexis Public, Dalloz, les publications des éditions Le Moniteur...*) permet d'accélérer l'expertise et le traitement des études tant du point de vue du délai de réponse que de sa pertinence.

➤ **992 conseils ont été donnés en 2020.**

3. Mémoires contentieux :

La rédaction de mémoires au contentieux devant la Juridiction Administrative, à la demande des communes membres, lorsque le ministère d'avocat n'est pas obligatoire, nécessite également un travail d'étude d'analyse et de collaboration important. La rédaction de ce type de document ne s'impose que lorsque les chances de succès sont réelles ou lorsque les circonstances imposent à la collectivité de tenter de faire valoir ses droits. En dehors de ces cas, la recherche d'une solution amiable est toujours préconisée.

Pour certains contentieux nécessitant notamment une connaissance du terrain ou un tri important des pièces litigieuses, un déplacement dans les Mairies concernées s'avère nécessaire.

La durée de traitement des mémoires en contentieux est très variable et les thèmes traités touchent à l'ensemble des domaines d'intervention des collectivités.

➤ **13 dossiers sont en cours en 2020.**

4. Analyse financière

En 2020, le CFMEL a mis en œuvre un nouveau service d'aide à la décision pour les élus reposant sur une analyse rétrospective des comptes administratifs et de gestion des 5 dernières années et une projection sur 4 ans de l'évolution des équilibres budgétaires en fonction des

informations recueillies auprès des élus et services administratifs et techniques. Le coût forfaitaire de la prestation est fixée à l'identique de celui des mémoires contentieux, soit 500 euros.

- **5 analyses sont en cours en 2020.**

5. Formation à la carte :

Le CFMEL répond aux demandes de formation « à la carte » des communes ou EPCI membres qui le sollicitent.

Cette démarche d'ingénierie pédagogique est portée en interne et en co construction avec les élus concernés, ce qui permet de proposer, sans contribution supplémentaire, 1 ou 2 journées de formation (maximum) destinées au conseil municipal dans son intégralité, la conception de supports spécifiques et des « formation action ».

- **2 formations à la carte ont été réalisées en 2020.**

Ces formations ont été réalisées pour l'ensemble du conseil municipal de deux villes moyennes (18 000 hbts et 8 600 hbts) sur deux thématiques : le fonctionnement du conseil municipal et les finances locales.

D'autres demandes ont été accueillies et seront organisées en 2021.

Le CFMEL doit mener une réflexion sur le coût de ces formations « à la carte », leur impact sur le budget du syndicat et la recherche de ressources supplémentaires pour y pourvoir.

D- Le site internet cfmel.fr

Soucieux de fournir à ses membres des outils juridiques permettant de compléter son offre de formation et de mutualiser ses ressources, l'équipe du CFMEL a mené le projet de refonte du site internet en 2018.

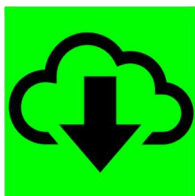
Il est possible de mesurer l'intérêt que suscite le site www.cfmel.fr au travers de certains **indicateurs cumulés sur une année.**



548 visites / jour



**11 388 consultations des
calendriers de formation**



Documents en ligne les plus consultés

2 016 consultations

Note de conjoncture « Impacts financiers 2020-2021 de la crise sanitaire sur les budgets communaux (mai 2020) »

4 264 consultations

Fiche pratique « Les immeubles menaçant ruine » (janvier 2020)

4 768 consultations

Espaces Infos « Les élus communaux au cœur de la loi Engagement et Proximité » (janvier 2020)

4 843 consultations

Actualités « Les élections municipales : 2^{ème} tour » (juin 2020)

2 408 consultations

Bonus formation « Les pouvoirs de police du maire » (octobre 2020)

651 consultations

Brochure « Espace infos : spécial budget 2020 » (juin 2020)

CFMEL
Centre de Formation des Maires
et Elus Locaux de l'Hérault

Le CFMEL ▾ Formation ▾ Assistance juridique ▾ Publications ▾ Contact ▾ SE DECONNECTER

Accueil

Actualités

FORMATION
Les archives communales et intercommunales.
Actualités (Actualités), Bonus formations

ACTUALITE
Guide pratique pour faciliter l'accès des TPE/PME à la commande publique en ligne
Actualités (Actualités)

ACTUALITE
Généralisation de l'offre de paiement
Actualités (Actualités)

III - L'ANNÉE 2020 EN QUELQUES CHIFFRES

ADHERENTS

Nombre de communes adhérentes	339
Nombre d'établissements publics locaux	11

BUDGET PRIMITIF 2020

Fonctionnement	902 000 euros
Investissement	79 877 euros

FORMATION DES ELUS

Nombre de réunions organisées	46
Nombre de participants	1528

Taux de satisfaction des formations	100 %
-------------------------------------	-------

INFORMATION DES ELUS

Nb d'espaces infos publiés	11
----------------------------	----

ACTIVITES CONTENTIEUX ET CONSEILS

Nb de conseils juridiques	992
---------------------------	-----

Dossiers contentieux en cours	13
-------------------------------	----

Dossiers Analyse financière en cours	5
--------------------------------------	---

EFFECTIF DU CFMEL

Nombre d'agents	6
Structure d'emploi :	3 agents catégorie A 1 agent catégorie B 2 agents catégorie C

